

Les aides financières pour votre maison basse consommation

Une maison bien orientée, compacte, adéquatement isolée et dotée d'équipements utilisant les énergies renouvelables, sera plus économe à l'usage. Si elle n'est pas déjà équipée, **prévoyez une future installation adéquate** : pente et orientation du toit en prévision d'une installation solaire, taille du terrain en vue d'une pompe à chaleur géothermique, etc. Le surcoût financier que représentent ces choix de construction et d'équipements peut être un frein ou même paraître un obstacle insurmontable pour réaliser votre projet. Mais il existe de **nombreux dispositifs d'aides financières** pour vous aider à vous lancer et faciliter votre investissement :

- le crédit d'impôt,
- des aides des collectivités locales,
- des prêts bancaires dédiés aux économies d'énergie.

Le crédit d'impôts lié aux dépenses d'équipement

Il permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique dans leur résidence principale. Si ce crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est remboursé. Pour toutes les constructions, il concerne les équipements de production d'énergie utilisant les énergies renouvelables et certaines pompes à chaleur, installés par un professionnel agréé. Ce crédit d'impôt peut-être obtenu notamment pour un appareil de chauffage au bois (36%), un chauffe-eau ou un chauffage solaires (45%), une pompe à chaleur géothermique ou thermodynamique (36%), pompe à chaleur air/eau (22%) ou des panneaux photovoltaïques (22%). Vous devez avoir réglé les factures de matériel en 2011, et inclure la dépense dans votre déclaration de revenus 2011, en 2012. Si vous vivez seul, le plafond est de 8 000 euros. Il est de 16 000 euros pour un couple, avec majoration de 400 euros par enfant à charge.

Les aides des collectivités locales



Domexpo, la solution maison

4 Villages Exposition de maisons neuves en région Parisienne

Moisselles/Baillet-en-France (95), Mareuil-les-Meaux (77), Ville-du-Bois (91), Coignières (78)

Certaines collectivités locales (Conseils généraux ou régionaux, communes) attribuent des aides aux particuliers qui font installer des équipements utilisant les énergies renouvelables. Renseignez-vous au cas par cas auprès de l'Espace Info-Énergie le plus proche de chez vous.

Les propositions des banques

Certains établissements bancaires accordent maintenant des prêts dédiés aux économies d'énergie, en particulier pour construire un logement neuf : les Écoprêts™. Renseignez-vous auprès de votre banque.

Voir aussi nos dossiers :

- **Labels et Normes de Construction**
- **Economies d'énergie**
- **Le Solaire photovoltaïque**